Département du CALVADOS Arrondissement de CAEN Canton CAEN 1 Commune de VERSON (14790)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 08/11/2022

L'an deux mille vingt deux Le 14 novembre à 20 h 00

DATE D'AFFICHAGE 08/11/2022

Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.

ENVOI EN PRÉFECTURE 2 1 NOV. 2022

NOMBRE DE MEMBRES

Etaient présents : Mme Nathalie Donatin, Maire.

Mmes Brioul, Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM Deau, Gué, Joubin, Le Bourgeois, Adjoints. Mmes Grenèche, Héroult, Letourneur, Le Déroff, Roux, Vandercamère-Desmortreux, MM. Courteille, Deloget, Fouchet, Grelier, Monsimier, Pignorel, Le Rétif, Simon, Stoffel,

Conseillers.

**EN EXERCICE: 27** 

Absents excusés :

PRÉSENTS: 24 M. Péru a donné pouvoir à M. Joubin

M. Bouchard a donné pouvoir à M. Le Rétif

**VOTANTS:** 

Mme Quesnel

Secrétaire de séance : M. Alain Courteille

## OBJET: DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE, INCENDIE ET SECOURS

Madame la Maire indique que la loi 2021-1520 du 25 novembre 2021 prévoit l'obligation de désigner un correspondant Défense, Incendie et Secours avant le 1er novembre 2022 parmi les conseillers municipaux ou les adjoints. Ce correspondant est l'interlocuteur privilégié du SDIS sur les questions de prévention, protection et lutte contre les incendies, et plus largement sur les questions de sécurité civile et mesures de sauvegarde sur la commune.

Monsieur LE BOURGEOIS est candidat pour exercer ces missions.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2121-21;

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 concernant la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune ;

Vu l'article 13 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant la désignation d'un correspondant incendie et secours ;

Vu l'article D.731-14 du code de la sécurité intérieure inséré par le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de :

- Désigner Monsieur Claude LE BOURGEOIS comme Correspondant Défense, Incendie et Secours:
- Autoriser Madame la Maire à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

PREFECTURE DU CALVADOS 22 NOV. 2022 Nathalie Donat